



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.02

Objet :

**DELIBERATION
PORTANT MODIFICATION
DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE D'UN
EMPLOI
DE LA COMMUNE DE
BEUZEVILLE LA GRENIER
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS AU 1^{ER}
MARS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230202b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Février 2026**

Le vingt-trois février deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Géraud, M. LEFEVRE Christophe

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

(En cas de modification de la durée hebdomadaire (> à 10% ou passage ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial).

Compte tenu de la demande écrite d'un agent CNRACL (28/35^{ème}) sollicitant la diminution de la durée hebdomadaire de son poste (16/35^{ème}) afin qu'il puisse compléter son temps de travail dans une autre commune,

Considérant le recrutement de cet agent à raison de 20/35^{ème} dans une autre collectivité,

Considérant la réorganisation du poste occupé, la mise en place de la dématérialisation de la facturation des repas de cantine de la gestion administrative des autorisations d'urbanisme permettant ainsi de réduire la durée hebdomadaire au secrétariat de la mairie de 5.50 heures hebdomadaires.

Monsieur Le Maire propose de maintenir le poste d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe à raison de 16/35^{ème} au secrétariat notamment à l'accueil de la Mairie et de créer un poste d'adjoint d'animation pour effectuer les missions de surveillance de cours pendant la pause méridienne en période scolaire.



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation
17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.02

Objet :

**DELIBERATION
PORTANT MODIFICATION
DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE D'UN
EMPLOI
DE LA COMMUNE DE
BEUZEVILLE LA GRENIER
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS AU 1^{ER}
MARS**

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 26 janvier et le 17 février 2026

Le Maire propose à l'assemblée :

Considérant la demande écrite de l'adjoint administratif PP 2^{ème} classe (28/35^{ème}) en charge du secrétariat, de l'accueil à la mairie et de la surveillance de cours pendant la pause méridienne en période scolaire,

Considérant le recrutement de cet agent dans une autre collectivité à hauteur de 20/35^{ème},

Considérant la création de poste d'un adjoint d'animation pour effectuer la surveillance de cours pendant la pause méridienne en période scolaire,

Considérant les aménagements du poste et la réorganisation du service,

Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe 28/35^{ème}.

A compter du 1^{er} mars 2026, suppression de l'emploi d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe 28/35^{ème} et simultanément la création d'un emploi d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe à raison de 16/35^{ème}.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : 10 voix pour

DECIDE :

A compter du 1^{er} mars 2026 :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe de 28/35^{ème}
- de créer simultanément un poste d'adjoint administratif PP 2^{ème} classe de 16 heures hebdomadaires.
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/03/2026 (tableau des effectifs joint à la présente délibération)
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour mois et an susdit
Pour extrait conforme,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230202b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



TABLEAU DES EFFECTIFS**EMPLOIS PERMANENTS**

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADES	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Attaché	A	Attaché territorial	1	35.00 heures
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	24.00 heures
Adjoint Administratif	C	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	16.00 heures
<u>FILIERE ANIMATION</u>				
Animateur	B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	35.00 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Adjoint Technique	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	29.00 heures
		Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	28.00 heures
		Adjoint technique	1	35.00 heures
		Adjoint technique	1	30.00 heures
		Adjoint technique	1	32.50 heures

EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC OU PRIVE

TYPE DE CONTRAT	POSTE OCCUPE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE</u>			
DROIT PUBLIC (EMPLOI PERMANENT)	Agent spé. Ecoles Mat. Principal 2 ^{ème} classe	1	30 heures
	Adjoint d'animation	1	7,37/35 ^{ème}
DROIT Privé contrat CAE	Agent d'entretien 22/35ème	1	22/35ème

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230202b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026

Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

